



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 6 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le six novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Marie-Laure ROUYER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Sandrine BOISSOLLE, Catherine BRANDON, Fabien CAGNIET, Audrey COLETO, Nicolas COUSIN, Nadège DELPECH, Djamila MOISSON, Jean-Jacques REMY, Marie-Laure ROUYER, Jean-Marc SUMIEN.

Absente représentée : Mme Céline CAUCHOIS, a donné pouvoir à Mme Marie-Laure ROUYER

Absents excusés : Madame et Messieurs David ALLUITTE, Wilfried GILLES, Charline LAVAIRE

Absent : M. Thierry SLIPECKI

Secrétaire de séance : Mme Audrey COLETO

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2020

Le compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 11 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

2 / OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PICARDIE DES CHATEAUX (CCPC)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil que la loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi, soit à compter du 27 mars 2017, sauf si au moins 25 % des communes membres constituant au moins 20 % de la population totale de la Communauté de Communes, s'oppose à ce transfert dans les trois mois précédant l'expiration du délai de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU au profit de la CCPC.

3 / ADHESION AUX CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES POUR LA PERIODE 2021-2024

Madame le Maire rappelle que la Commune a la possibilité de souscrire une assurance permettant le remboursement des salaires en cas d'arrêt de travail des agents.

Cette assurance est actuellement souscrite auprès de la compagnie AXA-GRAS SAVOYE pour 3 agents communaux (agents dépendants de la CNRACL), et arrive à échéance au 31 décembre prochain.

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de se prononcer sur le renouvellement de cette assurance et qu'il existe différentes options de souscription.

Arrivée de Mme Djamila MOISSON à 19 heures.

- a) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de souscrire cette assurance auprès de compagnie AXA-GRAS SAVOYE pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, concernant les agents CNRACL (titulaires ayant un contrat de plus de 28 heures par semaine) : opte pour l'option n° 1 garantissant tous les risques (accident de travail, maladie professionnelle...) avec une franchise de 10 jours fixes pour les arrêts maladies ordinaires, et sans franchise pour les autres cas ; moyennant un coût de 6,50% de la masse salariale auquel s'ajoutent les frais du centre de gestion ;

- b) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de souscrire cette assurance auprès de l'agence CNP-SOFAXIS pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, concernant les agents IRCANTEC (contractuels et titulaires ayant un contrat de moins de 28 heures par semaine) : opte pour l'option n° 1 garantissant tous les risques, avec une franchise de 10 jours fixes pour les arrêts maladies ordinaires, et sans franchise pour les autres cas ; moyennant un coût de 1 % de la masse salariale auquel s'ajoutent les frais du centre de gestion.

4 / NOUVELLES ADHESIONS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU (SIDEN-SIAN)

Madame le Maire rappelle que le SIDEN-SIAN regroupe l'ensemble des compétences suivantes : l'eau potable, l'assainissement non collectif, les eaux pluviales, la défense extérieure contre l'incendie et la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil de la demande d'adhésion au SIDEN-SIAN :

- De la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence « Eau potable » pour les communes membres suivantes : BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord) ;
- De la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence « Eau potable » pour les communes membres suivantes : HONNECHY et MAUROIS (Nord) ;
- De la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence « Assainissement collectif », « Assainissement non collectif » et « Gestion des eaux pluviales urbaines » pour les communes membres suivantes : BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord) ;
- De la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » pour les communes membres suivantes : DEHERIS et HONNECHY (Nord)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'adhésion des Communautés d'Agglomération ci-dessus visées et les transferts de compétences correspondants.

5 / ADHESION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POUR LA DEMATERIALISATION (SPL-Xdemat)

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2021, à la Société Publique Locale pour la dématérialisation (SPL-Xdemat) qui offre différents services dématérialisés permettant de simplifier les démarches administratives et qui permettent ainsi un gain de temps dans le traitement des tâches relatives à la gestion de la mairie.

Le coût de cette adhésion est de 468,00 euros HT par an (comprenant le pack de base et différentes options).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte d'adhérer à la Société Publique Locale pour la dématérialisation (SPL-Xdemat) à compter du 1^{er} janvier 2021.

6 / DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE ET CREATION D'OPERATIONS EN INVESTISSEMENT

Madame le Maire expose aux membres du Conseil les dépenses concernées :

- Achat d'un nouveau compresseur (suite au vol du compresseur de la Commune) ;
- Etat des lieux du toit de la grande salle de la salle polyvalente (plusieurs fuites d'eau sont existantes. Le nettoyage des chaineaux et des gouttières sera réalisé en même temps que l'état des lieux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire proposée ainsi que la création d'opérations en investissement.

7 / REQUETE DE L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE DE BRANCOURT EN LAONNOIS

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil du courrier qui lui a été adressé par le Président de l'Association Communale de Chasse Agréée de Brancourt en Laonnois, sollicitant l'autorisation de chasser au travers des chemins communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, refuse de donner cette autorisation, considérant que cette dérogation pourrait être dangereuse pour les usagers desdits chemins.

8 / REMPOISSONNEMENT DE L'ETANG

8 / REMPOISSONNEMENT DE L'ETANG

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil du courrier adressé par l'Association RED KOÏ située à CLACY ET THIERRET (ayant pour objet la gestion des plans d'eau et l'organisation de manifestations sportives et d'activités liées à la pêche) et proposant l'achat groupé de poissons.

Madame le Maire propose l'achat groupé de 100 kilos de gardons ce qui permettrait de rempoissonner l'étang communal à un moindre coût. Cet achat pouvant être compensé par les cotisations perçues pour l'achat des cartes de pêche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte cette proposition.

9 / QUESTIONS DIVERSES

9.1 – Subvention au titre des amendes de police

Madame le Maire informe les membres du Conseil du versement effectif de la subvention au titre des amendes de police relative à l'installation récente des deux écluses sur la Commune. Cette subvention s'élève à 11 570,24 €.

9.2 – Bilan de l'opération brioches.

L'opération brioches de l'APEI, qui a eu lieu lors du marché mensuel le 16 octobre dernier a permis de collecter la somme de 325,00 € (pour rappel, le porte à porte n'était pas autorisé du fait de la crise sanitaire). Nous remercions Odile et Isabel, bénévoles, qui ont tenu le stand durant le marché et ont ainsi permis la collecte.

9.3 – Printemps de l'Art Déco

Le service culture de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux a sollicité Madame le Maire afin de bénéficier du prêt de la salle polyvalente le vendredi 7 mai 2021, pour la tenue d'une conférence sur le thème des églises art déco du pays chaunois et ce, dans le cadre du Printemps de l'Art Déco organisé par l'Office de Tourisme Cœur de Picard. Compte tenu du propos, la conférence sera en partie dédiée à l'église Saint Maurice de Brancourt-en-Laonnois. La salle sera donc mise à disposition du service culture pour l'organisation de cette conférence.

9.4 – Commémoration du 11 novembre

Une cérémonie avec un dépôt de gerbes de fleurs en commémoration du 11 novembre aura lieu, en comité restreint, conformément aux directives sanitaires nationales, en présence de Monsieur LEFEVRE, porte-drapeau.

9.5 – Transferts des contrats d'assurance de la Commune

La totalité des contrats d'assurance, notamment concernant les véhicules, la multirisques et la responsabilité civile de la Commune, sont transférés auprès de la SMACL (Assurance spécialisée auprès des Collectivités Territoriales) permettant ainsi une économie conséquente sur les cotisations dès l'année prochaine.

9. 6 - Syndicat des eaux PINON-BRANCOURT

Monsieur Jean-Jacques REMY rappelle la problématique du taux de fluor trop élevé dans l'eau potable de la Commune. Un devis a été effectué pour les travaux de mise en place d'un système de canalisations permettant de mélanger l'eau de la Commune de Pinon avec l'eau de la Commune de Prémontré et obtenir ainsi une eau avec un taux de fluor conforme à la norme pour notre Commune.

Ce devis s'élève à 635 000,00 €, pour lesquels une subvention de 200 000,00 € peut être demandée et la différence pourrait être prise en charge par le syndicat des eaux de Pinon-Brancourt.

Cette étude sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Syndical et lors de la construction du budget 2021 du SIEPB.

9.7 - Point sur les devis en cours pour les années 2020 et 2021

*achat d'une armoire rideau pour la cuisine de la mairie

*achat de 2 meubles à casiers pour le rangement des chaussures pour l'école primaire

*changement des vitrages de l'école primaire

*changement de la porte d'entrée centrale de l'école primaire (en prévision) :

*changement du portail de l'école maternelle :

*changement des deux portes de la mairie (en prévision) :

*remise en état du hall d'entrée de la salle polyvalente ; pose d'isolant, réfection du faux-plafond, peintures (faisant suite à la réalisation des travaux d'étanchéité par la société TREC) :

Un devis est en cours, une déclaration de sinistre va être déposée auprès de l'assurance de la Commune.

*escalier 4 marches entre la mairie et la bibliothèque

*Elagages des arbres de la Commune.

9.8 – Patrimoine communal

Dans le cadre de la préservation du patrimoine de la Commune, plus particulièrement de notre église, Madame Catherine BRANDON, qui travaille sur l'élaboration d'un plan de restauration de celle-ci, rappelle l'importance de préserver ce patrimoine qui a traversé le temps et qui est aujourd'hui LE monument remarquable de notre commune et représentatif du mouvement Art Déco.

C'est pourquoi Madame BRANDON sollicite notre soutien à tous pour reprendre ce dossier. Cette démarche ne peut être que collective et associée à toute personne intéressée par le projet.

A noter que les derniers travaux ont consisté en la pose d'un filet provisoire au niveau du clocher il y a 8 ans. Il devient donc urgent d'agir.

La tenue de la conférence sur le thème des églises art déco du pays chaunois, qui devrait se tenir dans notre Commune le 7 mai 2021, sera l'occasion de faire découvrir ce patrimoine à tous.

La séance est levée à 22h30.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La secrétaire de séance,



Audrey COLETO

Le Maire,



Marie-Laure ROUYER

